

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 170 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Moussa BENKACI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Sandra DALBIN - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY-VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Marie-Madeleine GEIER-GHIO - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Jean HETSCH - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Michel MILLE - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAIN - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Véronique PRADEL - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 17 janvier 2020

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Nicole JOULIA - Jean-Louis BONAN représenté par Christian BURLE - Odile BONTHOUX représentée par Jacques BOUDON - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Christine CAPDEVILLE représentée par Georges ROSSO - Pierre COULOMB représenté par Joël MANCEL - Robert DAGORNE représenté par Maurice CHAZEAU - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Sophie DEGIOANNI représentée par Jacky GERARD - Gilbert FERRARI représenté par Eric CASADO - Olivier FREGEAC représenté par Guy ALBERT - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Nathalie LAINE représentée par Danielle MENET - Eric LE DISSÈS représenté par Véronique PRADEL - Rémi MARCENGO représenté par Sylvia BARTHELEMY - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Yves MESNARD représenté par Marc POGGIALE - Marie-Claude MICHEL représentée par Loïc GACHON - Virginie MONNET-CORTI représentée par Michèle EMERY - Serge PEROTTINO représenté par Bernard DESTROST - Claude PICCIRILLO représenté par Hervé FABRE-AUBRESPY - Patrick PIN représenté par André JULLIEN - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Jules SUSINI représenté par Francis TAULAN - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick GHIGONETTO - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Régis MARTIN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Marie-Arlette CARLOTTI - Michel CATANEO - Bruno CHAIX - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Claude FILIPPI - Bruno GILLES - Garo HOVSEPIAN - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Eric SCOTTO - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Marie-France SOURD GULINO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Monique CORDIER représentée à 10h07 par Solange BIAGGI - Jean HETSCH représenté à 10h40 par Yves VIDAL - Bernard DESTROST représenté à 11h20 par Roland MOUREN - Roland GIBERTI représenté à 11h20 par Gérard GAZAY - Stéphane PAOLI représenté à 11h47 par Arnaud MERCIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée à 12h16 par Yves MORAINÉ - Michel DARY représenté à 12h20 par Marie-France DROPY-OURET - Maxime TOMMASINI représenté à 12h46 par Anne CLAUDIUS-PETIT - Jean-Pierre BERTRAND représenté à 13h04 par Jean MONTAGNAC.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Roger RUZE à 10h00 - Dany LAMY à 10h30 - Samia GHALI à 10h30 - Chrystiane PAUL à 11h00 - Bernard RAMON à 11h10 - Albert LAPEYRE à 11h15 - Bernard JACQUIER à 11h22 - Didier PARAKIAN à 11h30 - Michel LEGIER à 11h40 - Roger PELLENC à 11h50 - Roger MEI à 11h52 - Hervé FABRE AUBRESPY à 12h00 - Sabine BERNASCONI à 12h11 - Josette FURACE à 12h12 - Irène MALAUZAT à 12h14 - Albert GUIGUI à 12h13 - Sandra DUGUET à 12h20 - Philippe GRANGE à 12h20 - Philippe GINOUX à 12h20 - Yves BEAUVAL à 12h20 - Yves VIDAL à 12h20 - Eliane ISIDORE à 12h24 - Jean ROATTA à 12h25 - Jeanne MARTI à 12h25 - Marie-Louise LOTA à 12h30 - Véronique PRADEL à 12h36 - Patrick VILORIA à 12h36 - Jocelyne TRANI à 12h42 - Philippe DE SAINTDO à 12h55 - Jean-Louis CANAL à 13h00 - Francis TAULAN à 13h00 - Sylvaine DI CARO à 13h00 - Josette VENTRE à 13h02 - Emmanuelle SINOPOLI à 13h07 - Didier ZANINI à 13h15 - Luc TALASSINOS à 13h09 - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Arlette FRUCTUS à 13h16.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 010-7830/19/CM

■ Présentation du rapport du délégataire de service public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit sur le Territoire du Pays d'Aix

MET 19/12960/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération du 26 juin 2008, le Territoire du Pays d'Aix a attribué au groupement Eiffage/LD Collectivités, la Délégation de Service Public relative à l'Établissement et l'Exploitation d'un Réseau de Communications Électroniques à Très Haut Débit. D'une durée de 20 ans, ce contrat de concession a pour objet la construction et l'exploitation du premier réseau d'initiative publique à l'échelle du département. Son exécution a été confiée à la société dédiée CAPAIX CONNECTIC, issue du groupement précité. Signé en septembre 2008, le contrat a été mis en œuvre à compter du mois de novembre de la même année.

Pour la réalisation de ce projet initial, d'un montant de 16,53 M€, le délégataire a bénéficié d'une première subvention publique à hauteur de 7,85 M€. Cette somme correspond au besoin de financement nécessaire pour compenser tout ou partie des surcoûts occasionnés par l'exécution des obligations de service public mises à la charge du délégataire. Le coût pour la collectivité a été allégé grâce aux subventions de l'Europe (FEDER) et de l'État (FNADT), pour un montant total de 1 586 000 €.

Initialement limité au dégroupage de NRA et à la desserte des zones d'activités et sites publics du territoire, le contrat de DSP a notamment fait l'objet d'un premier avenant par délibération n°2015_A196 du 8 octobre 2015. Ainsi, le Territoire du Pays d'Aix a poursuivi son engagement de déploiement des technologies du numérique qui s'est traduit notamment par :

- la mise en place de capillarité au sein de 5 zones d'activités en ciblant les TPE et PME;
- la réalisation d'une opération de « Montée en Débit »

Cet avenant a fait l'objet d'une subvention complémentaire de 3 470 285€, soit 1 860 000€ pour les travaux de montée en débit et 1 610 285€ pour la réalisation de capillarité dans les zones d'activités ciblées.

De plus, en décembre 2018, la commission de la Métropole Aix-Marseille-Provence a validé un deuxième avenant pour la mise en capillarité de 13 nouvelles zones d'activités réparties sur 9 communes du périmètre d'intervention. Cette extension est prévue en deux phases jusqu'en février 2021.

Par ailleurs, en 2015 un protocole transactionnel a permis de régulariser les extensions et interventions complémentaires ayant eu lieu au cours des années 2012 et 2013.

CAPAIX CONNECTIC, en tant que délégataire en charge de la DSP Très Haut Débit, est soumis à des obligations tant légales que contractuelles en ce qui concerne la communication des rapports réguliers sur l'exécution du service public délégué ainsi que sur l'état du réseau.

Ces obligations sont définies d'une part au travers du contrat de concession et résultent d'autre part de l'application de l'article L1411-3 du CGTC.

Au terme de 2018, un réseau de 510 km de fibre optique en liaison avec le réseau national via le Data Center Interxion de Marseille, a été mis en service et permet de raccorder 73 zones d'activités réparties sur l'ensemble du Territoire du Pays d'Aix. Le Délégataire a également procédé à ce jour au dégroupage de 20 centraux téléphoniques, à la mise en capillarité du réseau au sein de 8 zones d'activités et à la

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 17 janvier 2020

réalisation d'un projet de Montée en Débit sur 10 PRM (Point de Raccordement Mutualisé). Quatre salles techniques ont été réalisées dans le cadre de cette concession. Trois extensions du réseau ont été réalisées courant de l'année 2018 dans la ZA du Puit Morandat à Gardanne, au Canet de Meyreuil et au Carreau de la Mine à Meyreuil.

Au cours de l'année de 2018, la commercialisation du DSL, à travers les centraux dégroupés (desserte Grand Public) s'est maintenue au-dessus du plan d'affaires initial. En effet, au terme de l'exercice 2018, en volume, le DSL (technologie à destination au Grand public) représente un total de 10264 abonnés issus du Territoire du Pays d'Aix auprès des opérateurs clients de CAPAIX CONNECTIC (soit 1829 abonnés de plus par rapport au Business Plan initial qui prévoyait 8435 abonnés en fin 2018).

L'année 2018 voit également le chiffre d'affaires lié aux services « actifs » en fibre optique destinée aux entreprises poursuivre sa progression.

L'année 2018 a vu son nombre de contrats progresser de 30 % par rapport à 2017. A la fin 2018, CAPAIX CONNECTIC dispose de 308 contrats signés. Le BP initial prévoyait pour sa part un total de 270 contrats signés à fin 2018. Cette croissance a vocation à perdurer grâce à la mise en œuvre de l'avenant n°2. De plus, afin de rester attractif sur le territoire, CAPAIX CONNECTIC a établi une nouvelle grille tarifaire très compétitive qui doit permettre de soutenir cette commercialisation par les opérateurs locaux.

Le site Internet, indiquant le nombre d'opérateurs présents et la couverture disponible sur les 36 communes du Territoire du Pays d'Aix, a fait l'objet d'une refonte au dernier trimestre 2017. Il permet la mise en contact grâce à un formulaire en ligne et intègre une carte d'éligibilité développée par le Service Innovation et Développement des Entreprises du Territoire du Pays d'Aix.

Un flyer et une affiche ont été réalisés et seront distribués auprès des entreprises et dans les communes concernées dans les futures zones identifiées dans l'avenant N°2.

Sur le plan financier, comme en 2017, la DSP réalise un chiffre d'affaires positif depuis trois exercices consécutifs, il est en légère augmentation (+1,7%) par rapport à l'exercice précédent et on constate un résultat net positif avec +309K€ en 2018. Ses capitaux propres sont encore suffisamment dimensionnés (6,7M€ environ) ce qui permet de disposer d'une certaine visibilité pour les années à venir.

Ceci est le résultat d'une très bonne commercialisation des offres CECA (Core Ethernet Capaix Acces) et LAN to LAN (Local Area Network) poursuivie auprès des TPE et PME.

Le deuxième avenant d'extension de la capillarité dans de nouvelles zones activités devrait contribuer à conforter la commercialisation de l'offre CECA auprès de TPE/PME.

Néanmoins, des recettes supplémentaires pourraient être générées via la commercialisation d'IRU (location de longue durée de fibre optique noire) en direction des acteurs publics sous forme de GFU (Groupement Fermés d'Utilisateurs) permettant de relier numériquement les différents établissements publics.

Concernant les offres ADSL, le budget initial prévoyait pour 2018 un chiffre d'affaires de 2 043 000€, le chiffre d'affaires réalisé est de 2 479 000€, soit une augmentation correspondant à 21,35% de plus par rapport au prévisionnel.

Le délégataire est en réflexion pour répondre aux besoins des opérateurs mobiles afin de faciliter l'extension de la couverture 4G/4G+ sur le territoire d'emprise de la DSP. Ainsi une nouvelle offre de location en fibre optique noire pourrait être adressée aux opérateurs mobiles et ce sans distinction de distance parcourue jusqu'au point de livraison.

Par ailleurs, des besoins apparaissent dans le transit de données entre Paris, Marseille et Nice, CAPAIX CONNECTIC réfléchit à la mise en œuvre d'une solution de trafic de transit au sein du Territoire du Pays d'Aix.

Le délégataire prévoit pour 2019, l'extension de l'offre CECA au sein des zones d'activités des communes d'Eguilles, de Gardanne, des Pennes-Mirabeau et de Saint-Cannat.

Des travaux relatifs au BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) sont prévus.

Enfin, la continuité de raccordement en fibre optique des piscines du Territoire du Pays d'Aix sera poursuivie.

Globalement, le rapport annuel 2018 de CAPAIX CONNECTIC est positif et fait état de résultats satisfaisants sur le plan commercial avec une augmentation de 30 % de contrats signés sur l'année par rapport à 2017, toutefois compte tenu de la baisse tarifaire, l'évolution du chiffre d'affaires n'est pas proportionnelle à la croissance des contrats signés.

En effet, le nombre de contrats entreprises est conforme voire supérieur au prévisionnel, mais en raison de la concurrence, le revenu moyen par lien de fibre optique a été fortement corrigé à la baisse.

Afin de compenser ces marges plus faibles, il apparaît nécessaire de poursuivre la capillarisation au sein des nouvelles zones d'activités rendues éligibles à l'offre CECA avec l'avenant n°2.

Par ailleurs, la promotion de la commercialisation d'IRU auprès d'acteurs publics sous forme de GFU pourrait générer des recettes supplémentaires.

- L'un des principaux enjeux porte sur la poursuite de la commercialisation de l'offre CECA dans les ZA du Territoire du Pays d'Aix éligibles à cette offre au titre des avenants 1 et 2.
- Le principal enjeu sur le segment grand public réside dans le maintien de la commercialisation des liens DSL par SFR.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 152-4969/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- Le décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 relatif au rapport annuel du délégataire de Service Public Local;
- La délibération n° 2008_A076 du Conseil Communautaire de la CPA du 26 juin 2008 relative au choix du délégataire;
- Le contrat de concession signé entre la « Communauté du Pays d'Aix » et le groupement d'entreprises composé par SFR Collectivités et Eiffage S.A. et notifié le 19 septembre 2008 ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 12 décembre 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 17 janvier 2020

Article unique :

Est pris acte du rapport du délégataire 2018 et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, produits au titre de la Délégation de Service Public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau Très Haut Débit sur le Territoire du Pays d'Aix.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Territoire numérique
et Innovation technologique

Gérard BRAMOULLÉ